

## CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

### PRÉAMBULE

En tant qu'acteur engagé du conseil et du recrutement dans l'industrie et le numérique, DAVRICOURT rassemble des clients et fournisseurs unis par une volonté commune d'agir en faveur d'un monde plus responsable. A cet effet, nous recherchons une performance équilibrée et respectueuse de nos engagements : garantir la santé et le bien-être de nos équipes, leur permettre de s'impliquer sur des projets solidaires pendant leur temps de travail, promouvoir l'économie circulaire et réduire notre empreinte carbone.

Nous visons l'excellence au quotidien avec comme indicateur principal la satisfaction de nos clients, fournisseurs et d'une façon générale de tous ceux qui collaborent avec DAVRICOURT.

Seul nous allons plus vite, ensemble nous allons plus loin. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une relation durable avec l'ensemble de nos parties prenantes : clients, fournisseurs et collaborateurs.

Vous êtes fournisseur de notre groupe et à ce titre nous voulons construire avec vous une relation commerciale avec des valeurs, des règles et des comportements partagés.

C'est pourquoi, nous souhaitons dès à présent que notre collaboration s'inscrive dans une démarche cohérente avec notre stratégie RSE.

A cet effet, nous vous demandons de vous engager activement pour le respect des meilleures pratiques sociales, environnementales et sociétales en adhérant à la présente charte.

La Direction

Audrey Henriot, Charles-Henri Margnat et Sébastien Vacherot

## NOS ENGAGEMENTS ENVERS NOS FOURNISSEURS

GARANTS DU CODE DE CONDUITE ACHATS, DAVRICOURT S'ENGAGE NOTAMMENT A :

### ACHETER AVEC INTEGRITE ET ETHIQUE

- Agir dans le strict respect des lois et réglementations ;
- S'assurer d'une mise en concurrence loyale ;
- Respecter la confidentialité et les droits de propriété intellectuelle ;
- Traiter les offres de façon équitable ;
- Conduire les négociations de manière professionnelle.

### COMMUNIQUER ET COLLABORER EFFICACEMENT ET LOYALEMENT

- Définir les besoins sur la base de données fiables et fonctionnelles ;
- Veiller à fournir le même niveau d'information au panel de fournisseurs consultés ;
- Apprécier l'impact du coût complet dans la performance des fournisseurs ;
- Restituer les résultats de consultation ;
- Veiller au respect des engagements pris.

### ACHETER DURABLEMENT ET SOLIDAIREMENT

- Veiller au respect des délais de paiement agréés ;
- Identifier et gérer les situations de dépendance économique ;
- Pérenniser les sources d'approvisionnement ;
- Ne pas favoriser la concentration du marché des fournisseurs ;
- Intégrer les critères Responsabilité Sociale et Environnementale dans la sélection des fournisseurs : criticité - coûts/tarifs - qualité - respect des délais - engagements RSE.

### PROMOUVOIR LES PLANS DE PROGRES ET LA PERFORMANCE

- Développer avec les fournisseurs stratégiques des relations sur le long terme, basées sur l'intérêt mutuel ;
- Rechercher une pérennité financière réciproque ;
- Favoriser la recherche de solutions innovantes, rentables et durables chez les fournisseurs.
- Déployer et animer auprès des fournisseurs les outils Groupe d'évaluation de la performance
- Permettre aux fournisseurs d'exprimer leur appréciation de la qualité de la relation d'affaires et des axes de progrès potentiels.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET D'ETHIQUE :

Garantir un comportement éthique dans les relations commerciales, porté par un modèle de conduite affiché au plus haut niveau.

Veiller à prendre en compte les intérêts de leurs parties prenantes, et à observer une gouvernance d'entreprise respectueuse des lois et des réglementations de leurs pays d'activité.

### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les fournisseurs seront attentifs à mettre en place les politiques pertinentes pour prévenir et lutter contre la corruption sous toutes ses formes. A ce titre, les fournisseurs s'engagent à respecter la Charte anti-corruption établie par DAVRICOURT.

Les fournisseurs sont informés que la pratique de cadeaux et invitations d'affaires est strictement interdite au sein de DAVRICOURT et que les collaborateurs du Groupe seront amenés à les refuser.

### LUTTE CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les fournisseurs seront attentifs à leurs déplacements. Toute intervention sur site devra faire l'objet d'un motif réel et sérieux ne pouvant être traité à distance. Nous demandons aux fournisseurs concernés de grouper au maximum la livraison de nos commandes. Une des ambitions de DAVRICOURT est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2025, nous attendons donc de nos sous-traitants une prise en compte de ces enjeux et une coopération sur les données nécessaires à la comptabilité de nos GES (SCOPE 3). Notre comité RSE se tient à votre disposition à tout moment pour échanger sur des solutions communes de réductions de GES de nos activités en commun.

### PARTICIPATION AU DYNAMISME LOCAL

Nous incitons les fournisseurs à prendre en compte la dimension locale, et à considérer avec attention leurs interactions avec les différentes communautés : au niveau des impacts potentiels de leurs réflexions d'investissements comme de leurs choix d'externalisation, au niveau de leur politique de recrutement ou encore pour les besoins de développement ou de fonctionnement de leurs activités.

### CONCURRENCE LOYALE

Les parties prenantes impliquées dans la transaction doivent être conscientes de l'importance du respect des règles en matière de droit de la concurrence et aux conséquences en cas de non-respect. A ce titre, toute pratique ayant un effet anti-concurrentiel doit être proscrite, et notamment toute tentative d'entente sur les prix.

### PROMOTION DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE

Les fournisseurs sont invités à promouvoir auprès de leurs parties prenantes une démarche de responsabilité sociétale, afin de permettre une diffusion tout au long de la chaîne de valeur.

## RESPECT DES DROITS DE PROPRIETE

Inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la reconnaissance du droit de propriété joue un rôle fondamental pour faire avancer l'innovation et favoriser l'investissement. Les fournisseurs doivent aider à promouvoir le respect du droit de propriété, mais aussi s'assurer qu'ils ont les droits nécessaires pour jouir d'une propriété ou la céder.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE RESPECT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

Respecter les lois et réglementations environnementales en vigueur, mettre en place un système de management environnemental, disposer d'un plan d'urgence en cas d'incident et promouvoir cette démarche auprès de leurs propres fournisseurs.

### MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Les fournisseurs s'organisent de manière à réduire et maîtriser les impacts de leurs activités sur l'environnement. Dans un souci d'amélioration de leurs performances environnementales, des mesures seront prises, visant à réduire progressivement l'impact de toute éventuelle pollution directe ou indirecte de leurs activités.

### UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Les fournisseurs mesurent les consommations en énergies et en eau de leurs activités. Ils mettront en place des programmes pour améliorer leur efficacité énergétique, optimiser l'utilisation de l'eau et réduire leurs émissions de CO2.

### EMISSIONS DANS L'AIR

Les fournisseurs identifient et mesurent les éventuelles émissions de polluants comme, par exemple, le plomb, le mercure, les composés organiques volatils ou déchets de combustion. Des plans d'actions seront mis en place pour maîtriser, minimiser et traiter de façon adéquate ces émissions.

### REJETS DANS L'EAU, DIRECTS OU INDIRECTS

Les fournisseurs contrôlent les rejets liés à leur activité. Ils les suivent de manière à les maîtriser, et à prévenir tout rejet accidentel.

### GESTION DES DECHETS

Les fournisseurs veillent à appliquer une gestion responsable des déchets, en travaillant à leur réduction à la source comme en explorant les voies de retraitement, recyclage ou réutilisation.

### UTILISATION ET MISE AU REBUT DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES ET DANGEREUX

Chez les fournisseurs, l'usage, la manipulation, le stockage comme la destruction de ces produits feront l'objet de procédures adaptées et seront sous le contrôle d'un personnel habilité.

## APPROCHE CYCLE DE VIE

Les fournisseurs sont invités à réfléchir à des produits ou solutions innovantes qui favorisent la réduction des impacts environnementaux de leurs produits sur toute la durée de leur cycle de vie.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS EN MATIERE DE MANAGEMENT DES RISQUES ET DE LA SECURITE

Evaluer les risques environnementaux de leurs activités sur les écosystèmes et sur la santé publique.

### PRINCIPE DE PRECAUTION

Nous invitons les fournisseurs à adopter une réflexion sur les conséquences sociétales ou environnementales de leurs actions.

Les fournisseurs doivent mesurer et analyser les nuisances ou risques potentiels, et mettre en place les actions et réponses appropriées pour en réduire les impacts ou les supprimer.

En cas de doute sur l'impact environnemental d'une action ou d'un produit, il est préférable d'y renoncer sur le court terme plutôt que de risquer des dommages irréversibles pour l'homme ou pour l'environnement.

### SANTE, HYGIENE ET SECURITE

Les fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs collaborateurs, de leurs propres fournisseurs, des populations, et en règle générale, des utilisateurs de leurs produits ou matériels.

Ils sont attentifs à éliminer les conséquences néfastes sur la santé de tout processus de fabrication, produit ou service lié à leurs activités.

Ils s'attacheront à mettre en œuvre une politique active de prévention des risques de santé et sécurité au travail, veilleront à son application constante via les structures de contrôle adaptées, et mettront à disposition de leur personnel la formation et les équipements de protection adéquats.

## ENGAGEMENTS ATTENDUS DE NOS FOURNISSEURS SUR LE PROCESSUS D'AMÉLIORATION CONTINUE

Les fournisseurs mettent en place les procédures adaptées de mesure et de reporting nécessaires pour garantir le respect des engagements de la présente charte.

### EVALUATIONS - AUDITS

Dans le cadre de son devoir de vigilance, DAVRICOURT veille à ce que ses fournisseurs respectent les dispositions de la présente charte :

- en la faisant signer par ses fournisseurs ;
- en demandant aux fournisseurs de remédier à toute non-conformité que DAVRICOURT constaterait par la mise en place, et en concertation avec celui-ci, d'un plan de remédiation ;
- en mettant fin, si nécessaire, aux relations avec tout fournisseur qui ne se conformerait pas à la charte.

Les fournisseurs acceptent donc d'être régulièrement évalués et de communiquer les déclarations réglementaires de manière à répondre aux exigences de la Loi.

La faculté du fournisseur à répondre favorablement aux modalités de la présente charte sera prise en compte dans les critères de sélection lors de la procédure d'appels d'offres.